



Chocs Acoustiques : un risque réel !



La CGT met au centre de ses combats la sécurité et la santé des salariés au travail.

Suite à une recrudescence de chocs acoustiques depuis quelques semaines, il nous parait important de vous informer de la conduite à tenir si vous êtes confrontés à ce risque.

Qu'est-ce qu'un choc acoustique ?

C'est le terme utilisé pour définir l'état qui peut survenir après une exposition à des bruits forts et/ou inattendus au téléphone. Les employés de Fidélia sont particulièrement exposés à ce risque. Les symptômes possibles : maux de tête, acouphènes, douleurs à l'oreille, nausées, vomissements, douleur à la mâchoire et au cou, troubles de l'équilibre, anxiété, hypersensibilité, fatigue...

Si les symptômes persistent, ils peuvent conduire à des acouphènes permanents et / ou à une perte auditive irréversible. Certains troubles peuvent apparaître a posteriori et avoir des incidences sur la vie personnelle et professionnelle.

Que faire en cas de choc acoustique ?

- Retirer son casque
- Prévenir le manager présent
- Remplir une déclaration d'accident du travail, et ce même sans lésions
- S'isoler
- Prendre rendez-vous avec son médecin traitant, un ORL, ou à défaut les urgences ORL de Bretonneau.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants CGT de Tours:

Cyrille MARIE - Représentante de proximité - Secteur Assistance

Corinne KERISIT Représentante de proximité -Secteur Assistance

Armandine SANTOS - Déléguée Syndicale CGT Fidelia Assistance

@ : cgtfidelia@fidelia-assistance.fr